

DÉNONCIATION / MANDAT D'ARRESTATION**INFORMATION / WARRANT FOR ARREST**

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 District Montréal
 Localité Montréal
 Dossier **500-01-017021-038**
 Numéro dossier plaignant **GRC-2002MCOM2543**
 Les présentes constituent la dénonciation de
Agent de liaison / *François Plante*
 Occupation
 Adresse Gendarmerie Royale du Canada
 4225, Dorchester
 Montréal, Qc _____

CANADA
 PROVINCE OF QUÉBEC
 District
 Locality of
 Record
 Complainant Record Number
 This is the information of
 Occupation
 Address

qui déclare: j'ai des motifs raisonnables de croire
 que **PFEIFFER Sydney H.**
 né(e) le 1947-12-25
 permis de conduire
 adresse 768 Pratt
 Outremont, Qc. H2V 2T6

who states: I have reasonable grounds to believe
 that
 born on
 driver's licence
 address

Me X X

1. Entre le 1 juillet 1991 et le 1 juillet 2002, à Montréal, district de Montréal, et ailleurs au Québec, par la supercherie, le mensonge ou autre moyen dolosif, a frustré les faillis faisant affaires avec les syndicats Pfeiffer et Pfeiffer inc. de même que leurs créanciers, d'une valeur dépassant 5000,00\$, en détournant 1,250,000.00\$ du compte en fidéicommiss de l'entreprise # 160-560-9 à la Banque Royale du Canada, commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 380(1)a) du Code criminel.
2. Entre le 1 juillet 1991 et le 1 juillet 2002, à Montréal, district de Montréal, et ailleurs au Québec, par la supercherie, le mensonge ou autre moyen dolosif, a frustré Pfeiffer et Pfeiffer inc., en détournant 1,250,000.00\$ du compte en fidéicommiss de l'entreprise # 160-560-9 à la Banque Royale du Canada, commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 380(1)a) du Code criminel.
3. Entre le 1 juillet 1991 et le 1 juillet 2002, à Montréal, district de Montréal, et ailleurs au Québec, étant fiduciaire d'un montant de 1,034,000.00\$ du compte en fidéicommiss # 160-560-9 de la Banque Royale du Canada, à l'usage et pour le bénéfice, en totalité ou en partie de Pfeiffer et Pfeiffer inc., avec l'intention de frauder et en violation de sa fiducie, l'a détourné, en totalité ou en partie, à un usage non autorisé par la fiducie, commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 336 du Code criminel.

DÉNONCIATION / MANDAT D'ARRESTATION

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 District Montréal
 Localité Montréal
 Dossier **500-01-017021-038**
 Numéro dossier plaignant **GRC-2002MCOM2543**
 Les présentes constituent la dénonciation de
Agent de liaison /
 Occupation *Francois Plante*
 Adresse Gendarmerie Royale du Canada
 4225, Dorchester
 Montréal, Qc _____

qui déclare: j'ai des motifs raisonnables de croire
 que **PFEIFFER Sydney H.**
 né(e) le 1947-12-25
 permis de conduire
 adresse 768 Pratt
 Outremont, Qc. H2V 2T6

Me X X

INFORMATION / WARRANT FOR ARREST

CANADA
 PROVINCE OF QUÉBEC
 District
 Locality of
 Record
 Complainant Record Number
 This is the information of

Occupation
 Address

who states: I have reasonable grounds to believe
 that
 born on
 driver's licence
 address

4. Entre le 1 juillet 1991 et le 1 juillet 2002, à Montréal, district de Montréal, et ailleurs au Québec, étant fiduciaire d'un montant de 30,000.00\$ du compte en fidéicommiss # 308-422-5 de la Banque Royale du Canada, à l'usage et pour le bénéfice, en totalité ou en partie de Pfeiffer et Pfeiffer inc., avec l'intention de frauder et en violation de sa fiducie, l'a détourné, en totalité ou en partie, à un usage non autorisé par la fiducie, commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 336 du Code criminel.
5. Entre le 1 juillet 1991 et le 1 juillet 2002, à Montréal, district de Montréal, et ailleurs au Québec, étant fiduciaire d'un montant de 30,000.00\$ du compte en fidéicommiss # 308-417-5 de la Banque Royale du Canada, à l'usage et pour le bénéfice, en totalité ou en partie de Pfeiffer et Pfeiffer inc., avec l'intention de frauder et en violation de sa fiducie, l'a détourné, en totalité ou en partie, à un usage non autorisé par la fiducie, commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 336 du Code criminel.
6. Entre le 1 juillet 1991 et le 1 juillet 2002, à Montréal, district de Montréal, et ailleurs au Québec, étant fiduciaire d'un montant de 75,000.00\$ du compte en fidéicommiss # 308-349-0 de la Banque Royale du Canada, à l'usage et pour le bénéfice, en totalité ou en partie de Pfeiffer et Pfeiffer inc., avec l'intention de frauder et en violation de sa fiducie, l'a détourné, en totalité ou en partie, à un usage non autorisé par la fiducie, commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 336 du Code criminel.

DÉNONCIATION / MANDAT D'ARRESTATION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District Montréal
Localité Montréal
Dossier **500-01-017021-038**
Numéro dossier plaignant **GRC-2002MCOM2543**
Les présentes constituent la dénonciation de
Agent de liaison / François Plante
Occupation
Adresse Gendarmerie Royale du Canada
4225, Dorchester
Montréal, Qc _____

qui déclare: j'ai des motifs raisonnables de croire
que **PFEIFFER Sydney H.**
né(e) le 1947-12-25
permis de conduire
adresse 768 Pratt
Outremont, Qc. H2V 2T6

Me X X

INFORMATION / WARRANT FOR ARREST

CANADA
PROVINCE OF QUÉBEC
District
Locality of
Record
Complainant Record Number
This is the information of

Occupation
Address

who states: I have reasonable grounds to believe
that
born on
driver's licence
address

7. Entre le 1 mai 2002 et le 1 juillet 2002, à Montréal, district de Montréal, et ailleurs au Québec, sachant que des documents étaient contrefaits, soit: des copies d'état de placement détenues en fidéicommis auprès de la Financière Nationale inc., s'en est servis, traités ou a agi à leur égard comme si ces documents étaient authentiques, commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 368(1)a)c) du Code criminel.
8. Entre le 1 mai 2002 et le 1 juillet 2002, à Montréal, district de Montréal, et ailleurs au Québec, à des fins frauduleuses, a pris, obtenu, enlevé ou caché des copies d'état de placement détenues en fidéicommis auprès de la Financière Nationale inc. , commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 341 du Code criminel.
9. Entre le 1 mai 2002 et le 1 juillet 2002, à Montréal, district de Montréal, et ailleurs au Québec, sachant qu'un document était contrefait, soit: un placement # 00700019485-004 pour le compte 308-422-5 de la Banque Royale, s'en est servi, traité ou a agi à son égard comme si ce document était authentique, commettant ainsi l'acte criminel prévu à l'article 368(1)a)c) du Code criminel.